Image not found or type unknown

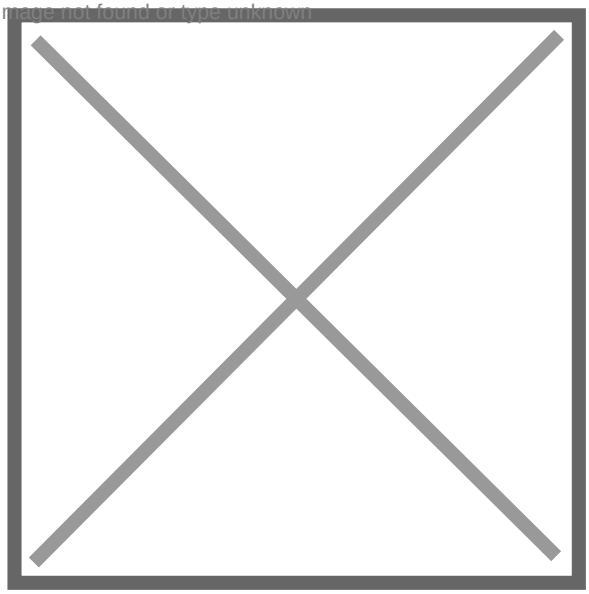

déplacements corona virus

Par **bs62**, le **20/03/2020** à **11:40**

Bonjour

Le décret du 16 mars 2020 limitant les déplacements impose à chaque déplacement une attestation datée chaque jour.

Question 1 :

Sachant que l'activité physique que je pratique à la campagne, sans tiers ni vis à vis, est quotidienne et répondant à une nécessité de santé, n'est il pas abusif de réclamer un sauf conduit journalier ? (gaspillage de papier si on considère les millions de praticants). En outre, rien ne change sauf la date et j'ai 68 ans.

Question 2 :

Je fais du vélo, toujours à la campagne où habituellement on ne rencontre personne et on me dit qu'il faut faire cela dans un rayon maximum de 500 m de chez soi, on tombe sur la tête. Si tout le monde reste dans l'emprise d'un rayon de 500 m, notamment au pied des immeubles, on favorise les regroupements pour un sport individuel, et que dire dans les magasins ? L'essentiel pour ma part, est d'être seul et ne pas être en contact pour faire de l'exercice.

Merci de vos avis.

Par **nihilscio**, le **20/03/2020** à **12:36**

Bonjour,

[quote]
sachant que l activité physique que je pratique à la campagne sans tiers ni vis à vis est quotidienne répondant à une nécessité de santé aussi , n est il pas abusif de réclamer un sauf conduit journalier ?(gaspillage de papier si on considère les millions de praticants)

en outre ,rien ne change sauf la date

[/quote]
A chacun son opinion. J'ai entendu beaucoup de scientifiques dire au contraire que les mesures prises étaient trop laxistes. Si vous estimez que le décret est abusif, vous pouvez l'attaquer devant le Conseil d'Etat. Bon courage.

[quote]si tout le monde reste dans l emprise d un rayon de 500 m , notamment au pied des immeubles , on favorise les regroupements pour un sport individuel ! et que dire dans les magasins[/quote]
Les déplacements sont limités en considération de ce que si tous les porteurs de virus restent dans un rayon de 500 m, ils ne vont pas propager le virus au-delà.

Par **jodelariege**, le **20/03/2020** à **12:40**

bonjour

effectivement dans la pratique l'interdiction de faire du sport loin de chez soi correspond plus aux villes ou tous les coureurs et cyclistes peuvent finalement se croiser assez facilement....

dans la (et ma ..) campagne on rencontre moins de monde... pour ma part j'ai fait hier un jogging 5 km aller 5km retour en rencontrant 3 personnes à 3m minimum...mais j'ai aussi fait des courses alimentaires dans une grande surface ou nous étions plus nombreux qu'à la campagne cependant en faisant attention....

comme entendu ce matin sur une radio le gouvernement est le "cul entre deux chaises": ralentir l'épidémie par le confinement mais ne pas arreter complètement le pays

comme je ne veux pas tenter le diable je vais faire du vélo d'apaprtement et de la gym à la maison et j'ai la chance d'avoir un jardin..

Par **goofyto8**, le **20/03/2020** à **16:36**

bonjour,

[quote]
l essentiel pour ma part est d etre seul et ne pas être en contact pour faire de l exercice[/quote]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Comme les mesures décrétées en France sont calquées sur celles prises en Italie, d'ici quelques jours, votre question sera sans objet.

https://www.lavenir.net/cnt/dmf20200319_01458595/coronavirus-l-italie-envisage-d-interdire-aussi-les-activites-de-plein-air?fbclid=IwAR2p7P3Z1AIt51Np9PbkNPIsHvo85UrxV5S2Tj2qyNJgSFfG1O4PVbfM3Ok

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés